



Conseil de Développement

du PNR

des Préalpes d'Azur

# L'Estéron, l'eau en partage

Une démarche participative citoyenne

## Introduction

Ce document constitue la synthèse de l'action "l'Estéron, l'eau en partage", menée en 2015 par le Conseil de développement du Parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur. Il vise à rendre compte et à valoriser le travail de concertation mené ainsi que ses résultats qui ont vocation, aujourd'hui, à être poursuivis par le PNR et ses partenaires.

Le Conseil de développement remercie l'ensemble des acteurs et habitants pour leur participation à cette action, ainsi que l'ensemble des élus du bassin versant de l'Estéron, pour leur investissement, leur soutien et leur appui logistique.

## Le Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Le Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, association citoyenne (loi 1901), a pour objet de mobiliser les compétences citoyennes et associatives du territoire pour la mise en oeuvre de la charte du Parc.

Il est donc ouvert à tout citoyen, à tout acteur et à toute association du territoire souhaitant participer à des réflexions et actions collectives pour l'avenir du territoire.

Par la mise en oeuvre d'actions participatives, la réalisation d'études et la mise en débats de tous les sujets de la charte du Parc, le Conseil de développement recueille les avis et les propositions de l'ensemble des acteurs du territoire, les partage et les croise, en vue de les transmettre aux instances décisionnaires du Parc naturel régional.

Plus d'informations sur : [www.cddpnr06.org](http://www.cddpnr06.org)



## Contexte de la démarche « l'Estéron, l'eau en partage »

Initiée en 2015 par le Conseil de Développement du PNR PA, cette démarche de concertation participe à la mise en œuvre de la Charte du Parc :

**Article 8** : « Gérer les 6 bassins versants et les milieux aquatiques des Préalpes d'Azur »

**Mesure** : « Mettre en place une gestion globale concertée des cours d'eau et des milieux aquatiques, de manière solidaire avec le littoral, en privilégiant une approche par bassin ».

### Objectifs ciblés :

Les animations et démarches participatives initiées par le Conseil de développement sur le bassin versant de l'Estéron, ont permis :

- d'actualiser, d'affiner et de partager le diagnostic territorial existant ;
- d'identifier à travers des ateliers participatifs les différents enjeux et leurs incidences sur la qualité des eaux de l'Estéron ;
- de sensibiliser à ces enjeux les différentes parties prenantes (habitants, communes, visiteurs, collectivités, etc.), permettant une meilleure appropriation de cette thématique et l'émergence d'actions concertées de valorisation et de protection de la ressource en eau ;
- de faire émerger des pistes d'actions possibles, répondant aux enjeux de l'Estéron ;
- d'initier les réflexions sur la solidarité amont-aval et ses différentes opportunités pour le bassin versant de l'Estéron.



### Pourquoi l'Estéron ?

- Un patrimoine naturel remarquable dont la connaissance est à développer : identifié comme « espace naturel prioritaire » et « zone paysagère emblématique » dans le Plan de Parc ;
- L'existence de fortes attentes des habitants et acteurs du territoire en termes de préservation de ce patrimoine commun ;
- Un bassin versant en quasi-totalité dans le territoire du PNR (sauf sa source, à Soleilhas, dans le PNR du Verdon) et recouvrant six intercommunalités ;
- Une rivière reconnue comme l'une des plus «sauvages» de l'arc alpin européen ;

### *Et pourtant...*

- Des enjeux mal identifiés et peu connus (aucune mesure spécifique sur l'Estéron dans le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse) ;
- Peu ou pas d'animations autour de cette rivière.

## Une diversité d'animations pour une participation accrue

Grâce à la mobilisation des bénévoles de l'association et des compétences des acteurs du territoire, au soutien de Maéva Chodorowski, étudiante-satgiaire de Montpellier Sup'Agro, et aux appuis financiers de la Fondation de France, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, le Conseil de développement a pu organiser :

- 4 conférences débats (avec WWF France et le Fond de conservation pour les Rivières sauvages - European Rivers Network)
- 12 ateliers participatifs : ateliers « balades accompagnées », ateliers « world café », ateliers « carte mentale », animés grâce à la réalisation de prises de vues aériennes et de vidéos
- 8 réunions du groupe de travail « Eau » du Conseil de développement
- Plus de 20 entretiens individuels avec les acteurs du territoire et de multiples réunions de travail avec les différents services techniques concernés
- 4 spectacles à destination des jeunes publics, produits par la compagnie La Main Verte
- la compilation d'une centaine de documents « sources »



Ces animations territoriales ont permis de mobiliser directement plus de 200 personnes, et beaucoup plus encore, grâce aux supports de communication de l'association et de ses partenaires !

**Cette action a reçu un laurier de la Fondation de France Méditerranée 2016 pour son exemplarité et son caractère innovant**



## L'Estéron, un territoire vaste et multiple

Le bassin versant de l'Estéron représente environ 50% de la surface du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur



**41 affluents** dont les principaux

le Bouyon  
la Gironde  
le Riolan  
les deux Riou  
le Rieu  
le Latti  
le Moul  
le Vallon de Végay

**32 communes**

Aiglun  
Amirat  
Ascros  
Bézaudun-les-Alpes  
Bonson  
Bouyon  
Briançonnet  
Collongues  
Conségudes  
Coursegoules  
Cuébris  
Gars  
Gilette  
Gréolières  
La Penne  
La Rochette  
La Roque-en-Provence  
Le Broc  
Le Mas  
Les Ferres  
Les Mujouls  
Pierrefeu  
Revest-les-Roches  
Roquestéron  
Saint-Antonin  
Saint-Auban  
Saint-Pierre  
Sallagriffon  
Sigale  
Soleilhas  
Toudon  
Tourette-du-Château

**6 intercommunalités**

Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA)  
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG)  
Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (CASA)  
Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)  
Communauté de communes du Pays d'Entrevaux (CCPE)  
Communauté de communes du Teillon (CCT)

## Constats généraux et enjeux du bassin versant

Les animations territoriales et les rencontres avec les acteurs du bassin versant de l'Estéron ont permis de constater :

- Une forte disparité dans les niveaux de connaissance et de respect des écosystèmes et de la biodiversité parmi l'ensemble des acteurs ;
- Le désarroi et le sentiment d'impuissance de nombreux élus des communes rurales devant l'ampleur des diverses pressions sur les sites et leurs faibles moyens d'intervention ;
- Les fortes disparités dans les niveaux d'exigence en termes de qualité des milieux (bactériologique, chimique, etc.) au sein de l'ensemble des acteurs concernés ;
- La vallée de l'Estéron et son bassin versant échappent aux radars des grandes institutions du fait de sa relative préservation (espace classé comme non prioritaire...).

**Cinq grands enjeux, détaillés en plusieurs sous-enjeux, ont été identifiés et partagés au cours des différents ateliers participatifs et donc par les habitants, élus et autres acteurs du bassin versant :**

### 1. La préservation du potentiel naturel (écosystèmes/biodiversité)

- Amélioration de la connaissance des milieux
- Amélioration de la reconnaissance et du respect du patrimoine naturel
- Gestion des impluviums, des berges, du cours d'eau et des eaux souterraines
- Adaptation au changement climatique
- Préservation du «Plan de l'Estéron», porte d'entrée du bassin versant et du Parc naturel régional

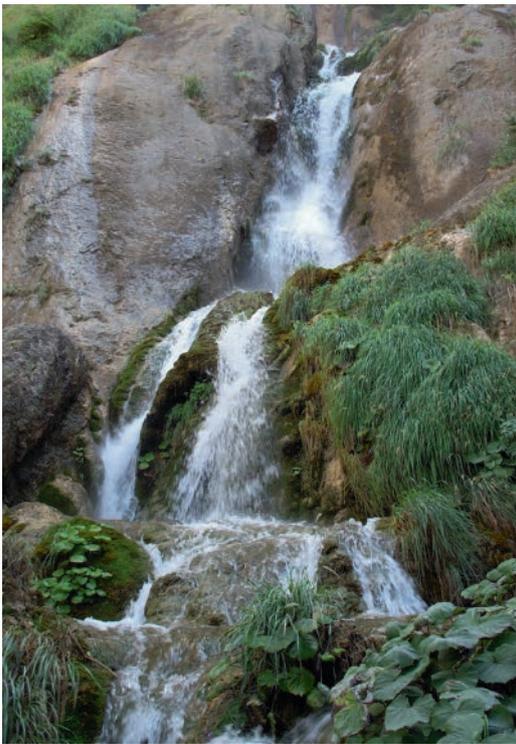
### 2. La responsabilisation des usagers et des habitants

- Appropriation/Information/Education/Sensibilisation/Surveillance

### 3. La Gestion globale et concertée / gouvernance

- Gestion à l'échelle du bassin versant
- Solidarité amont/aval
- Solidarité entre les acteurs





## 4. La maîtrise des sources de pollutions

- L'identification des sources de pollutions
- L'usage de produits chimiques
- La réduction des produits pour l'entretien des réseaux routiers
- La maîtrise de l'urbanisation
- La gestion des déchets
- La mise aux normes des stations d'épuration et des assainissements non collectifs

*Ont été notés plus particulièrement :*

- le niveau problématique des équipements et du fonctionnement de certaines stations d'épuration et de leur effluents
- les difficultés de mise en œuvre des normes d'assainissement non collectif (ANC)
- Les atteintes par les déchets et les impacts diffus liés aux activités humaines



## 5. La maîtrise des activités de pleine nature (APN)

- Evaluation des impacts des activités de pleine nature
- Acceptabilité des activités et retombées économiques
- Gestion des pratiques : canyoning, baignade, etc.
- Protection, gestion et aménagement des sites de pratiques

Le niveau de fréquentation de certains sites et notamment du cours d'eau, en haute saison et donc en période d'étiage, semble avoir atteint (voire dépassé) les limites des capacités et d'acceptabilité :

- des écosystèmes
- des résidents et acteurs locaux
- des collectivités locales

## Vers des pistes de propositions d'actions

Pour répondre aux différents enjeux identifiés, une quarantaine de pistes d'actions, voire des solutions, ont émergé des ateliers participatifs auxquels ont participé des habitants, des élus locaux et des usagers de la rivière. Elles doivent maintenant faire l'objet d'approfondissement et de concertation.

Ces propositions d'orientations et d'actions ont été regroupées au sein de trois thèmes principaux :

- la responsabilisation des usagers et leur appropriation du territoire
- la maîtrise des activités de pleine nature
- la maîtrise des sources de pollutions

Elles sont présentées à la suite de ce document de synthèse.

Au cours de la concertation menée, **quatre orientations principales** transversales liées à la ressource en eau sont apparues comme prioritaires pour une bonne gestion de l'Estéron :

- L'indispensable **gouvernance concertée**
- Une meilleure connaissance des patrimoines : outil de partage et de recueil d'informations de type «**Observatoire participatif**»
- **Labellisation «Rivières Sauvages»** pour une meilleure valorisation du patrimoine
- Une **évaluation des services écosystémiques et environnementaux**, fondement d'un renforcement de la solidarité aval/amont

La concertation de l'ensemble des acteurs du bassin versant de l'Estéron autour de ces quatre actions principales est donc lancée et se poursuit aujourd'hui, dans l'objectif de répondre aux enjeux mis en avant par le territoire. A suivre...

**N'oubliez pas, le Parc c'est vous !**

**Poursuivons notre mobilisation  
pour l'avenir de notre territoire  
avec le Conseil de développement**



## Propositions pour la responsabilisation des usagers et leur appropriation du territoire

Propositions  
de pistes d'actions  
issues de la  
concertation

La responsabilisation des usagers du bassin versant de l'Estéron apparaît comme un enjeu important auquel il est important de répondre.

### 1. Obtenir une meilleure connaissance pour mieux informer et sensibiliser et pour favoriser l'appropriation de tous

Cette connaissance implique un travail multi partenarial et transversal entre toutes les structures œuvrant sur le territoire du bassin versant : fédérations (chasse et pêche notamment), associations naturalistes, associations de protection, Conseil scientifique du PNR PA, institutions, etc.

Tous ces acteurs pourraient regrouper leurs données et leurs inventaires au sein d'un observatoire participatif de l'eau et des milieux aquatiques, spécifique à l'Estéron et s'intégrant dans des dispositifs plus larges (départementaux, régionaux ou nationaux).

Ces démarches de connaissance et d'inventaires doivent permettre de fédérer tous les types d'acteurs de ce bassin versant, favorisant leur appropriation.

### 2. La mise en place d'une communication et information adaptée pour une meilleure appropriation du bassin versant et de ses enjeux

- Réaliser des panneaux d'information avec les enfants des villages, reprenant les écogestes.
- Réaliser une bande-dessinée ou autre support pour faciliter la communication
- Faire de la pédagogie : stages artistiques à la découverte des milieux, sorties avec des naturalistes
- Ancrer un sentiment d'appartenance à ce bassin d'appartenance : logo «j'aime ma rivière» par exemple.

### 3 - La surveillance et le respect de la loi

- Mise en place d'une veille écologique
- Démarche type «Voisins vigilants»
- Démarche type «Lanceur d'alertes»
- Mobilisation de moyens : gendarmerie, police de l'eau, gardes assermentés



## Propositions pour la maîtrise des sources de pollutions

Les pistes d'actions ci-après, proposées par les participants aux ateliers, relèvent des opérations à mener liées à l'aménagement, à l'éducation et à la surveillance, dans l'objectif de maîtriser les sources de pollutions.

Propositions  
de pistes d'actions  
issues de la  
concertation

### 1 - Améliorer l'assainissement et la gestion des boues d'épuration

- Mise aux normes et constructions de stations d'épurations (exemplaires) : recherche et/ou mise en œuvre de solutions alternatives à moindre coût, mise en place de réseaux séparatifs, etc.
- Mise aux normes de l'assainissement non collectif (ANC) : recherche de solutions alternatives de traitement, mise en place d'une centrale d'achat, renforcement de l'effectivité de la réglementation actuelle tout en facilitant les expérimentations de solutions techniques alternatives, notamment de phyto épuration
- Amélioration de la transparence et de la connaissance sur le devenir des boues d'épuration et des effluents des stations d'épurations

### 2 - Améliorer la gestion des déchets

- Mise en place de plus de déchetteries et amélioration du contrôle des décharges publiques
- Mise en place d'une signalétique adaptée, notamment à proximité des sites fréquentés ou décharges sauvages
- Mise en place d'une gestion de proximité des déchets verts : achat collectif de broyeur, composteurs collectifs, etc.

### 3 - Maîtrise des pollutions liées aux réseaux routiers

- Amélioration de la connaissance de l'impact du sel mis sur les routes, raisonner les quantités de sel et utilisation d'alternatives (gravillons ou sable notamment), campagne «0 phyto» pour la gestion des voiries

### 4 - Aménager et gérer le bassin versant

- Mise en place d'un outil de gestion du bassin versant dans sa globalité (réserve naturelle ? Schéma d'aménagement et de gestion des eaux ? Label ? Autre ?)
- Aménager les sites de fréquentation pour limiter les pollutions afférentes à cette fréquentation : parking, poubelles, encadrement des feux de camps, etc.

### 5 - Eduquer et sensibiliser tous les publics

- Mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement (tous publics) : notamment sur les déchets, sur l'utilisation des produits phytosanitaires, sur l'utilisation des produits ménagers et l'utilisation d'engrais chimiques, sur l'impact d'un assainissement défectueux, etc. Ce programme pourra s'élaborer en s'appuyant sur des démarches concrètes facilitant l'éducation et la sensibilisation : campagnes sur un thème particulier, études des pratiques dans les jardins de particuliers et leurs évolutions, études des pratiques des communes et leurs évolutions, mise en place d'une démarche «Communes 0 phyto», promotion des pratiques alternatives, création de filières de compostage, sensibilisation à l'utilisation abusive du Chlore, etc.
- Mise en place de moyens d'information multilingues (signalétique, site internet, QR code, etc.) pour sensibiliser sur les pollutions, sur les consignes à respecter (tri, durée de décomposition, consignes de sécurité, etc.)

### 6 - Surveiller les sites voire poursuivre les contrevenants

- Mettre en place des dispositifs de surveillance de type «Voisins vigilants» pour signaler les signes et indices de pollutions des eaux
- Présence de (plus de) gardes et/ou d'agents de sensibilisation sur les sites fréquentés, assermentés pour pouvoir faire respecter les réglementations.

## Propositions pour une maîtrise des activités de pleine nature (APN)

La limitation de la fréquentation ainsi que l'adaptation et le dimensionnement des pratiques d'APN aux caractéristiques des sites et à leur capacité de « charge » sont ressortis clairement de la concertation.

Toutefois, le consensus est clair sur la nécessité d'offrir la possibilité de pratiquer ces activités aux résidents, aux usagers en séjour sur le territoire ainsi qu'aux « excursionnistes », même si le cumul est potentiellement à l'origine des sur-fréquentations dommageables à l'environnement.

Propositions  
de pistes d'actions  
issues de la  
concertation

### 1. Informer, éduquer, responsabiliser les usagers

Ceci concerne aussi bien les résidents, les visiteurs en séjour ou en excursion, les professionnels du tourisme, les groupes, etc. : réalisation de brochures de sensibilisation, mise en place de panneaux d'information systématique sur les sites, mise en place d'un organe central (office, association, etc.) pour la sensibilisation et l'information des différents publics et usagers, mise en place d'éco-gardes assermentés participant à l'information des usagers, au rappel des règles ainsi qu'à leur respects.

### 2 - Aménager et gérer les sites afin de réguler et de sécuriser

- Mise en place d'une coordination de l'ensemble des sites du bassin versant, permettant une cohérence voire une synergie des actions et une répartition des «charges» sur les milieux.
- Limitation de la fréquentation de certains sites :
  - Concernant le canyoning, il a été proposé d'étudier l'opportunité de limiter l'accès aux «grands sites» sensibles aux professionnels et clubs agréés, disposant de l'encadrement technique suffisant et s'engageant dans la préservation du patrimoine naturel. Il a été aussi proposé un enregistrement préalable et la mise en place de quota par club et par jour.
  - Concernant les sites de baignade, cette limitation pourrait être le résultat d'une meilleure application par les autorités responsables des réglementations existantes et par un plus grand respect de ces règles par les usagers.
- Mise en place d'aménagement et d'une gestion adaptée pour les sites les plus fréquentés : création de parkings, mise en place de services et commodités (toilettes, navettes, etc.)

### 3 - Développer la mobilisation de ressources financières pour gérer, aménager et sensibiliser

- Mise en place d'une vignette/macaron permettant un accès aux sites.
- Mise en place de services et de commodités payants (parkings par exemple).
- Utilisation des sommes des amendes récoltées pour non-respect de la réglementation des sites.
- Mise en place de dispositifs de solidarité financière : les bénéficiaires des ressources «naturelles» contribueraient financièrement pour préserver le potentiel naturel du bassin versant. Plusieurs pistes ont été proposées dont notamment : valorisation des services rendus par la nature, les taxes sur les factures d'eau, les transferts financiers entre communes urbaines et communes rurales, le financement de projets de préservation par les agglomérations.

### 4 - Améliorer les connaissances et développer la recherche

Lancer des travaux de recherche dont : étude des impacts des APN et du réchauffement climatique sur la rivière et analyse différenciée de leurs effets, étude de l'évolution de la biodiversité (faune aquatique-flore) sur des sites de pratiques, étude des solutions retenues sur d'autres sites (Verdon, Pont du Gard, autres pays européens, etc.), etc.

### 5 - Mettre en place une gestion concertée des APN

- Mise en place d'une stratégie partagée entre toutes les communes du bassin versant et d'une coordination entre les nouvelles intercommunalités qui couvrent ce territoire
- Mise en place d'un «organe» associant les différents acteurs du territoire (élus, institutions, associations, citoyens etc.) pouvant prendre en charge des actions de sensibilisation voire la gestion de certains sites.

## Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

1, Avenue François Goby  
06 460 Saint-Vallier de Thiey  
07.60.20.33.44 - [cdd.pnr06@gmail.com](mailto:cdd.pnr06@gmail.com)

[www.cddpnr06.org](http://www.cddpnr06.org)

Projet  
soutenu par

Fondation  
de  
France

Région



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



Parc  
naturel  
régional  
des Préalpes d'Azur

Réalisé et rédigé par le Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur  
Conception et réalisation graphique : Renaud Dumas  
Crédits photos : CC-BY-SA PNR des Préalpes d'Azur / Conseil de développement du PNR